

## Règlement de la bibliothèque

### 1. Inscription

L'inscription est gratuite et se fait au guichet uniquement sur présentation d'une pièce d'identité ou d'une carte d'étudiant-e. Seul l'utilisateur en possession d'une carte d'utilisateur-riche valable peut bénéficier des conditions de prêt ainsi que des autres services offerts.

La carte d'utilisateur-riche est à présenter lors de chaque emprunt. Le remplacement de la carte BibliOpass entraîne une surtaxe de CHF 10.-.

### Modification d'adresse et perte de la carte

La·le titulaire est responsable des documents empruntés avec sa carte. Toute modification d'adresse ou perte de la carte doit être annoncée sans retard auprès de la médiathèque.

### Protection des données

Avec l'inscription dans RERO Valais, les données personnelles de l'utilisateur-riche sont communes à toutes les bibliothèques membres de ce réseau. Les données de prêt sont confidentielles et ne peuvent être transmises à des tiers.

1/3

### 2. Conditions de prêt

Le prêt est ouvert à tout utilisateur-riche inscrit-e sur le réseau RERO Valais. Le prêt est gratuit pour les utilisateur-riche-s qui empruntent les documents sur place. Tout emprunt d'ouvrage doit être enregistré.

#### Durée de prêt

Livres, magazines, CD-audio	28 jours
DVD	1 semaine
Livres et magazines graphisme (cotes H)	consultation sur place ou emprunt le weekend de vendredi 12h à lundi 9h emprunt exclu durant les vacances
Magazines du mois en cours, ouvrages de référence et mémoires AV & MAPS	consultation sur place

Les cas particuliers sont réservés.

### Emprunt des documents dans l'une des bibliothèques du réseau RERO Valais

L'offre bibliographique du réseau RERO est disponible sur Internet. Le prêt de ces documents est gratuit pour les étudiant-e-s et collaborateur-riche-s de la HES-SO Valais-Wallis qui les empruntent dans le cadre de la formation, de la recherche et de l'enseignement.

La bibliothèque EDHEA ne retourne pas les documents venant d'une autre bibliothèque s'ils n'ont pas été commandés sur place. Le prêt inter avec les médiathèques HES-SO de Sierre n'est pas possible depuis l'EDHEA.

### **Prolongations**

Il est possible de prolonger jusqu'à cinq fois la durée de prêt d'un document pour autant qu'il ne soit pas réservé. L'utilisateur peut effectuer les prolongations par elle-même en se connectant à son compte utilisateur de RERO Valais. Il peut également en faire la demande par téléphone ou par courriel.

### **Réservations**

Les documents indisponibles peuvent être réservés. Dès leur retour, un avis est adressé à la demandeuse.

### **Taxes de rappels**

Lorsque le délai est dépassé, les médiathèques du réseau RERO de la HES-SO Valais-Wallis adressent une lettre de rappel, suivie de trois autres. Le document qui n'est pas restitué après ces rappels est facturé. Les taxes sont les suivantes :

Livres, magazines, CD-audio, DVD	CHF 0.20 / jour / document
Livres et magazines graphisme (cotes H)	CHF 10 / jour / document

Le fait de n'avoir pas reçu de rappels ne représente pas une raison suffisante pour ne pas rendre les documents et n'empêche pas la facturation des frais générés. Le compte utilisateur doit être consulté régulièrement à cet effet.

Après 21 jours de retard, le compte du lecteur dans RERO Valais est bloqué, de même lorsque ses frais de rappel impayés sont supérieurs à CHF 20.-.

### **Facturation**

Si le document n'est pas rendu après les quatre lettres de rappel, s'il est perdu ou détérioré, le service financier de la HES-SO Valais-Wallis envoie une facture correspondant au prix de rachat du document auquel s'ajoute une taxe supplémentaire de CHF 30.00 pour frais administratifs ainsi que les frais de rappel impayés.

### **Droit d'auteur**

Tous les documents fournis par les bibliothèques du réseau sont soumis à la loi fédérale sur le droit d'auteur (LDA) et donc réservés à l'usage personnel de l'utilisateur. Toute utilisation commerciale est interdite.

### **Responsabilité**

L'utilisateur est responsable des documents empruntés ; il est donc prié de signaler les dégâts remarqués ou le matériel d'accompagnement manquant (disquette, cédérom, etc.) lors de l'emprunt.

L'utilisateur est tenu de restituer les ouvrages dans les délais impartis même en cas d'absence (service militaire, vacances, stages professionnels, etc.).



### 3. Prêt interbibliothèques

Si un ouvrage n'est pas disponible à la médiathèque ou dans une des bibliothèques membres du réseau, celle-ci, sur requête de l'utilisateur-ric.e, peut recourir au service de prêt interbibliothèques.

Les conditions de prêt pour les ouvrages obtenus dans une autre bibliothèque sont alors celles de cette dernière. L'utilisateur-ric.e est prié.e de s'y conformer. Les frais de rappel sont à la charge de l'utilisateur-ric.e.

Les commandes d'articles sont facturées à l'étudiant.e CHF 3.- / document pour les documents issus du réseau RERO hors Valais. Pour les documents hors du réseau RERO, le prêt est facturé CHF 10 / document. Tout document non retiré sera facturé CHF 10 à l'utilisateur-ric.e.

### 4. Recherche Internet

Des postes informatisés offrent un accès à Internet. Ces postes sont exclusivement réservés aux recherches documentaires et bibliographiques.

#### Ressource électroniques

Les utilisateur-ric.e-s des médiathèques peuvent bénéficier d'un accès aux bases de données du consortium de bibliothèques universitaires suisses, de la médiathèque et de VSNet.

3/3

### 5. Espace de travail

La médiathèque est un lieu de lecture et de travail. Il est donc recommandé de respecter le travail des autres utilisateur-ric.e-s. Il y est notamment interdit d'y boire, manger, fumer et utiliser le téléphone portable.

#### Documents de référence

FO.0.4.05.06 Bulletin d'inscription au réseau RERO

FO.0.4.05.07 Tarifs des services des médiathèques RERO

Sierre, le 30 octobre 2019

Route de la Bonne-Eau 16  
CH-3960 Sierre  
[biblio@edhea.ch](mailto:biblio@edhea.ch)  
027 456 55 11